

*Membres de la Chambre des Communes,*

Les comptes publics pour le dernier exercice fiscal et le budget pour la prochaine année seront remis entre vos mains à une date prochaine. Une stricte économie dans toutes les dépenses publiques constitue encore une nécessité de la situation financière actuelle.

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Membres de la Chambre des Communes,*

Depuis votre dernière réunion, le Canada a récolté la plus abondante moisson de blé dans son histoire et aussi une forte quantité d'autres grains et de fruits. Puisse la Divine Providence qui nous a gratifiés de cette base de notre prospérité matérielle vous guider et vous bénir dans toutes vos délibérations.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: L'honorable sir James Lougheed, les honorables messieurs Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Le Sénat s'ajourne.